Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20231009-2023_10_09_001-DE

Garches
Au cœur de la vie...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2023

2023.10.09.001

DELIBERATION PORTANT MAINTIEN DES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE DE BENOÎT BAS

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 9 octobre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :
Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Nathalie BOINET, Agnès DUMONT, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Laurence DERMAGNE, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE À Béatrice BODIN, Julien MAGITTERI À Solène ALLANIC, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Sylvie BOSSET À Yves MENEL, Isabelle LE MADEC À Philippe HERZOG,

ABSENT(S) :
Nathalie LOUVEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	27
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants pouvoirs compris	32

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Emilie BRIAND

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20231009-2023_10_09_001-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L2122-18, L.2122-20 ainsi que L.2122-2 ;

Vu la délibération du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire sur la commune de Garches ;

Vu la délibération du 1er décembre 2021 modifiant le nombre des adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2023 abrogeant l'arrêté du 08 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à un maire adjoint M. Benoit Bas ;

Considérant que M. Benoit BAS s'est vu retirer ses délégations le 29 septembre 2023 ;

Considérant qu'un tiers de membres présents l'a sollicité, il a été délibéré sur la présente par vote à bulletin secret ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 15 voix contre la cessation des fonctions de Monsieur Benoit BAS s'étant manifestées, 14 pour et 3 votes blancs ;

PREND ACTE du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Benoit BAS, adjoint au Maire ;

DECIDE de maintenir les fonctions de Monsieur Benoit BAS en tant qu'adjoint au Maire ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Emilie BRIAND

Le Maire,
Jeanne BECART

MAIRIE DE GARCHES (Hauts-de-Seine)

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 10 octobre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 10 octobre 2023